

RÈGLEMENT DOGS & FRIENDS 2026

Dimanche 30 août 2026 — Château de La Hulpe (Brabant wallon, Belgique)

QUI SOMMES-NOUS ?

Dogs & Friends est le premier grand festival canin de Belgique francophone, un événement dédié aux amoureux des chiens qui allie sport, convivialité familiale, divertissement et esprit festif. Notre événement met en avant le bien-être animal et propose des activités permettant aux humains et à leurs chiens de renforcer leur complicité tout au long d'une grande journée d'été.

Dogs & Friends est co-créé par Ciné-Télé-Revue et The Friends by Verhulst, et produit en partenariat avec WOOFEST, organisateur depuis 2018 du festival canin n°1 en France (Paris, Lyon et Nice).

Dogs & Friends propose une Course à Obstacles, une Marche encadrée, un village regorgeant d'exposants, de sponsors et d'associations du milieu animalier, ainsi qu'une scène et un ring où se déroulent des conférences, des témoignages et des démonstrations. Une multitude d'activités sont également proposées, telles que l'agility, le cani-paddle, le hay-ball, la piscine à balles, le woof jump, le doga, ainsi qu'un pôle bien-être avec des masseurs et ostéopathes canins.

L'inscription sur place ou en ligne est obligatoire pour accéder au Village Dogs & Friends. Toute personne non munie d'un QR code envoyé en amont ou refusant d'acheter sa place au niveau de l'accueil se verra refuser l'accès au festival.

En cas de problème, de question ou de réclamation, n'hésitez pas à venir nous voir à l'accueil pendant le festival ou à nous écrire à dogsandfriends@cinetelerevue.be. Nous avons également une FAQ complète sur dogsandfriends.be.

INTERDICTIONS

- Les colliers coercitifs, électriques ou à griffes, ainsi que les laisses lasso, les licols et les chaussures de cross (pointes métalliques) sont interdits sur l'ensemble du festival.
- Conformément à la législation belge en vigueur (réglementations régionales et communales sur les chiens potentiellement dangereux), les chiens considérés comme dangereux ou interdits dans l'espace public ne sont pas acceptés dans l'enceinte de Dogs & Friends.
- Les pique-niques sont interdits sur le site. Des espaces de restauration (food trucks et bars) sont prévus sur place pendant toute la journée.

OBLIGATIONS SUR LE VILLAGE

- Tous les chiens doivent être tenus en laisse durant le festival. Les laisses rétractables ne sont pas autorisées, pour des raisons de sécurité.
- Les chiens classés comme potentiellement dangereux par la législation belge en vigueur doivent porter une muselière adaptée, conformément aux prescriptions légales et régionales applicables.
- Tous les chiens entrants (même visiteurs) sur Dogs & Friends doivent disposer d'un carnet de santé à jour avec les vaccins en cours de validité — notamment la toux de chenil, la maladie de Carré, l'hépatite, la parvovirose et la leptospirose. La vaccination antirabique est fortement recommandée. Des contrôles aléatoires seront régulièrement effectués.
- Tous les chiens doivent être identifiés par puce électronique ou tatouage, conformément à la législation belge.
- Des poubelles sont réparties dans tout le village ; les participants doivent y jeter leurs déchets pour maintenir un lieu propre.
- Les déjections canines doivent être ramassées et jetées dans les poubelles dédiées.

INFORMATIONS

Dans un souci de sécurité et de bien-être des participants, le ruban jaune a été instauré. Il s'agit d'un signe distinctif qui peut être placé de manière visible sur le harnais ou la laisse, permettant d'identifier les chiens plus sensibles aux autres chiens ou aux humains. Pour ces animaux, il est impératif de leur accorder plus d'espace et de faire preuve de prudence quant aux interactions, que ce soit avec d'autres chiens ou avec les humains.

RÈGLEMENT POUR LES COURSES

Sont autorisés à participer tous les chiens, à l'exception des chiens classés comme potentiellement dangereux par la législation belge en vigueur. Pour être éligible, chaque chien doit :

- Être en bonne condition physique et en bonne santé.
- Posséder un carnet de santé à jour, comprenant a minima les vaccins contre la toux de chenil.
- Être identifié par puce électronique ou tatouage.

Pour les chiens soumis à une réglementation spécifique selon la législation belge (chiens potentiellement dangereux), la muselière est obligatoire pendant toute la durée de l'événement. Le propriétaire doit pouvoir présenter, lors de l'inscription :

- L'attestation d'assurance responsabilité civile à jour.
- Tout document de détention ou de formation exigé par la réglementation régionale.
- Le carnet de santé européen ou belge, à jour des vaccinations.

Sont exclus de la participation, le jour de l'épreuve et sous contrôle vétérinaire, les chiens jugés malades, affaiblis, présentant un état physique incompatible avec la discipline, ainsi que les chiennes gestantes ou allaitantes. L'organisateur et les vétérinaires se réservent le droit d'interdire le départ à un chien qu'ils estiment ne pas être en condition. Dans ce cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisation, mais pourra déclarer un sinistre auprès de son assurance.

Les chiennes en chaleur ne sont pas autorisées sur le site de l'événement, pour des raisons d'organisation et de bien-être de tous.

COURSE À OBSTACLES

- Les inscriptions à la course à obstacles sont possibles en ligne sur dogsandfriends.be ou sur place le jour de l'événement, sous réserve de places disponibles.
- Le chien doit avoir un minimum de 12 mois le jour de la course.
- Le binôme est composé d'un chien et d'un humain. L'humain peut être accompagné par un proche qui court à ses côtés sans être attaché au chien.
- Chaque coureur ne peut être relié qu'à un seul chien.
- Un chien ne peut effectuer qu'une seule course par jour. Il peut cependant cumuler la course à obstacles et la marche encadrée dans la même journée.
- Pendant les ravitaillements, les coureurs ont l'interdiction de jeter leur gobelet par terre ; des poubelles sont mises à disposition.

MARCHE ENCADRÉE

La marche encadrée est animée par une équipe de professionnels canins. C'est à l'humain d'être attentif à son chien pour évaluer son endurance et ses compétences pour une balade d'environ 45 minutes.

Les inscriptions à la marche sont possibles en ligne sur dogsandfriends.be ou sur place, uniquement s'il reste des créneaux disponibles.

La marche encadrée se déroule entre 13h et 16h, avec plusieurs départs échelonnés. Un contrôle vétérinaire est obligatoire avant la remise du dossard.

MATÉRIEL

Pour la Course à Obstacles, le matériel doit obligatoirement être adapté à la pratique de la course. Le chien doit être équipé d'un harnais et d'une ligne de trait (laisse de canicross) attachée à une ceinture lombaire ou à un baudrier, pour amortir les chocs et permettre une liberté de mouvement maximale.

Pour le chien

- Harnais de traction dédié aux sports attelés, adapté à la morphologie et à l'effort du chien. Le collier classique plat n'est pas autorisé pour la pratique de la course à obstacles.
- Ligne de trait (laisse de canicross) de 2 mètres maximum en extension.
- Tous types de colliers coercitifs, tels que les colliers étrangleurs, les colliers de dressage (dits électriques) et les colliers à griffes, sont strictement interdits.

Pour l'humain

- Ceinture abdominale d'une largeur d'au moins 7 cm, ou ceinture sous-cutale (type baudrier), ou cuissard avec ceinture intégrée.
- Chaussures de running. L'utilisation de chaussures munies de pointes métalliques est formellement interdite.

Si le matériel ne correspond pas aux exigences, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute participation, sans possibilité de remboursement.

ACTIVITÉS

Les activités peuvent varier d'une édition à l'autre, et les organisateurs se réservent le droit de fermer une activité en cas de perturbation du bien-être animal.

Toutes les activités sont payantes en cashless uniquement. Aucune transaction en espèces ou par carte bancaire ne sera possible sur le site des activités.

Les activités sont encadrées principalement par des équipes de professionnels canins. Pour des raisons de sécurité, il est impératif de suivre les instructions du professionnel. En cas de non-respect des règles ou de l'encadrement, l'humain et le chien pourraient être exclus de l'activité — et du festival si leur comportement est jugé irrespectueux ou dangereux pour les autres participants par les organisateurs.

Ces moments sont dédiés au partage et à la complicité : l'humain doit être attentif à son compagnon et ne pas trop lui demander.

REMBOURSEMENT

Les billets ne sont pas remboursables, sauf annulation de l'événement par l'organisateur.

Tout remboursement est possible uniquement si le participant a souscrit à une assurance annulation, et traite directement avec le tiers assureur.

En cas d'empêchement, le participant peut transférer son billet à une autre personne en contactant l'équipe Dogs & Friends à dogsandfriends@cinetelerevue.be, avec les coordonnées du nouveau détenteur (nom, prénom, email). Cette démarche doit être effectuée avant la clôture des inscriptions.

ASSURANCE

Pour assurer une expérience sécurisée et agréable pour tous, nous avons établi certaines règles en matière d'assurance. Lisez attentivement cet article pour comprendre nos dispositions et garantir le bien-être de chacun, que ce soit nos participants à quatre pattes ou leurs compagnons humains.

1. Assurance Responsabilité Civile — une obligation

Tous les participants, qu'ils soient propriétaires de chiens ou simples visiteurs, doivent être couverts par une assurance responsabilité civile. Cela garantit une protection en cas de dommages ou de blessures causés par votre animal de compagnie à d'autres participants, à des biens ou à des tiers. En Belgique, cette garantie est généralement incluse dans le contrat d'assurance familiale ou habitation — vérifiez auprès de votre assureur que la couverture « chien » est bien active.

2. Assurance santé pour les chiens participants

Pour les chiens participant aux différentes activités du festival, une assurance santé est fortement recommandée. Cela couvrira les frais vétérinaires en cas d'accident ou de problème de santé pendant l'événement. Assurez-vous que les vaccins de votre compagnon à quatre pattes sont également à jour.

3. Assurance annulation pour les participants humains

Nous comprenons que parfois, des imprévus peuvent survenir. Si vous avez réservé une place pour une activité et que vous ne pouvez pas y participer, une assurance annulation peut vous permettre d'obtenir un remboursement, sous réserve de certaines conditions. Cette option vous offre une tranquillité d'esprit en cas d'empêchement de dernière minute.

4. Responsabilité individuelle

Chaque participant est responsable de son propre bien-être et de celui de son animal de compagnie. Veillez à respecter les règles de sécurité énoncées dans le présent règlement et à agir de manière responsable en toutes circonstances.

LES VACCINS

Pour entrer dans le village, les chiens doivent être vaccinés contre :

- La toux du chenil

Nous vous conseillons également de vacciner votre chien contre :

- La rage
- La parvovirose
- L'hépatite

- La maladie de Carré
- La leptospirose

Pour la Course à Obstacles, tous les vaccins mentionnés ci-dessus sont obligatoires.

Des contrôles seront effectués lors des courses ou dans le village pour vérifier que tous les vaccins ont été réalisés au préalable, garantissant ainsi le bien-être de tous les animaux présents et évitant toute transmission des maladies mentionnées ci-dessus.

CASHLESS

Sur le festival, le seul moyen de paiement accepté pour les activités et la restauration est le cashless. Cette méthode de paiement consiste à charger de l'argent sur un bracelet doté d'une puce.

Le participant peut précharger son bracelet avant le festival ou sur place aux tentes banques cashless, en utilisant une carte bancaire ou des espèces. Le prix du bracelet est de 1 €.

La demande de remboursement peut être effectuée à partir du lundi suivant l'événement, uniquement en ligne sur dogsandfriends.be, dans la rubrique Cashless. Il est crucial de conserver le bracelet pour récupérer le code à l'arrière de la puce.

La demande de remboursement doit être faite dans les dix jours suivant le festival. Passé ce délai, le participant ne pourra plus prétendre à un remboursement. Des frais de remboursement sont à prévoir.

Si le participant ne fait pas de demande de remboursement dans les quinze jours suivant l'événement, son compte sera clôturé et il ne pourra pas récupérer son solde.

LES TARIFS 2026

Les tarifs prévente s'appliquent jusqu'au 31 juillet 2026 inclus. À partir du 1er août 2026, le tarif standard est appliqué.

Tickets visiteurs

Catégorie	Prévente	Standard
12 ans et +	10 €	14 €
12 ans et -	0 €	0 €

Épreuves sportives

Épreuve	Prévente	Standard
---------	----------	----------

Course à Obstacles	25 €	38 €
Marche encadrée	15 €	25 €

Packs

Pack	Prévente	Standard
Pack Activités	30 €	40 €
Pack Dogs & Friends	50 €	70 €
Pack VIP Village	100 €	110 €

Gratuit pour les moins de 12 ans et pour les chiens.

Des tarifs spéciaux s'appliquent aux participants de moins de 18 ans et de plus de 65 ans. Les participants s'engagent, lors de leur inscription, à avoir l'âge requis pour bénéficier de la promotion. Des contrôles pourront être effectués lors de l'événement.

Le Pack Dogs & Friends — détails

Ce pack comprend :

- 1 place pour la Course à Obstacles
- 1 place pour la Marche encadrée
- Accès à toutes les activités en illimité
- Accès au Village pour la journée

Le Pack VIP Village — détails

Ce pack comprend :

- 1 place pour la Course à Obstacles
- 1 place pour la Marche encadrée
- Toutes les activités incluses en illimité
- Accès au Village pour la journée
- Accès à un espace VIP
- Boissons à volonté
- 1 t-shirt collector Dogs & Friends

Le Pack Activités — détails

Ce pack exclusif comprend :

- Toutes les activités incluses en illimité
- Accès au Village pour la journée

Attention : ces packs sont valables pour une seule et même personne et n'incluent pas la restauration et les boissons.

SOINS

Une brigade vétérinaire est présente sur place, prête à intervenir pour tout incident canin. La brigade effectue des contrôles de manière aléatoire et se réserve le droit d'exclure des participants en cas de non-respect du règlement de bien-être des chiens.

Une équipe de secouristes professionnels est également présente pour toute blessure humaine pouvant survenir sur le festival.

DOMMAGE MATÉRIEL, VOL, PERTE

Un vestiaire est mis en place sur l'édition Dogs & Friends, accessible au tarif de 2 €. Un ticket vous est remis et est obligatoire pour récupérer les biens. Il n'y a pas de casiers individuels disponibles sur le festival : pensez à venir léger.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte de matériel.

DROIT À L'IMAGE

Tout participant accepte d'être photographié et filmé par les photographes et vidéastes engagés par les organisateurs, et accepte que les photos et vidéos soient publiées sur les supports promotionnels de Dogs & Friends, y compris les réseaux sociaux et le site web dogsandfriends.be.

Les images pourront également être utilisées dans les supports promotionnels et éditoriaux de Ciné-Télé-Revue et de The Friends by Verhulst, ainsi que de nos partenaires médias.

En cas d'objection, merci de prendre contact avec l'organisateur avant l'événement à dogsandfriends@cinetelerevue.be.

DONNÉES PERSONNELLES — RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles collectées lors de l'inscription sont utilisées exclusivement pour la gestion de l'événement, l'envoi des communications relatives à Dogs & Friends, et l'amélioration de nos services.

Le responsable du traitement est Ciné-Télé-Revue. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, contactez-nous à dogsandfriends@cinetelerevue.be.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique de confidentialité sur dogsandfriends.be.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La validation de l'inscription à Dogs & Friends, que ce soit en ligne sur dogsandfriends.be ou sur place le jour de l'événement, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, notamment pour des raisons de sécurité ou de force majeure. Toute modification sera communiquée sur le site dogsandfriends.be.

Pour toute question complémentaire : dogsandfriends@cinetelerevue.be.

— Fin du règlement —